

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de F. BEN HADDOU, Conseillère communale, relative au port du signe convictionnel au sein de l'administration communale

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevines, Échevins,

Mesdames et Messieurs les conseillères, conseillers communaux,

Je suis Maître AOUAD, Iman, j'ai été mandatée pour représenter le comité « Diversité et Inclusion » et lire l'interpellation citoyenne qui a fait l'objet, je le rappelle, d'une pétition et qui a permis de récolter. 4133, signatures.

4 octobre 2021. L'administration communale d'Anderlecht a publié sur son site un communiqué de presse ayant pour titre *“Anderlecht démarre un processus de travail avec UNIA”*.

Pour rappel, voici quelques passages tirés de ce communiqué :

*“A l’initiative du Bourgmestre, de l’Échevin de « l’Égalité des Chances », et avec le soutien de l’ensemble du Collège du Bourgmestre et des Échevins, l’Administration communale d’Anderlecht s’engage avec volonté pour la promotion de la diversité et la lutte contre toute forme de discrimination au sein de son Administration. L’Administration communale se doit d’être irréprochable en la matière*

*“Pour cela, le Collège n’a pas souhaité imposer à l’Administration des mesures qui les concernent avant toute chose mais a préféré favoriser le développement d’un processus de réflexion et de dialogue au sein de l’Administration. Il est effectivement essentiel que les agents publics puissent participer à la définition de mesures concrètes visant à plus de diversité et moins de discriminations en interne de l’Administration.”*

*“A l’issue du processus, des mesures concrètes devront être proposées et appliquées au quotidien par les agents afin de promouvoir une Administration inclusive, respectueuse de chacun et ouverte sur la diversité de son territoire. Ce processus sera guidé par les valeurs fondamentales qui animent l’action des agents publics au quotidien, à savoir servir le citoyen sans jugement, sans parti pris et de manière équitable !”*

Nous avons récemment pris connaissance par voie de presse que Monsieur Fabrice Cumps en tant que Bourgmestre et Madame Nadia Kammachi en tant qu'Échevine d'Anderlecht, ont affirmé lors d'interviews que ce groupe de travail avait fourni ses conclusions.

Voici les titres des articles en question :

1) La Dernière Heure : *« Signes convictionnels : l’Échevine Kammachi (Ecolo) et un groupe de travail demandent leur autorisation dans l’Administration ».*

2) Le Soir : « *Fabrice Cumps, bourgmestre d'Anderlecht (PS) : Le port du voile devient normal pour la plupart des gens* ».

Il ressort de ces articles que le groupe de travail mis en place a été composé de 37 personnes volontaires, travaillant toutes au sein de la Commune et constituant un échantillon représentatif. Ce groupe de travail a ainsi proposé des mesures pour un « Plan diversité ». Ce plan vise à développer et à assurer le suivi d'actions qui veulent promouvoir l'égalité des chances au sein du personnel de l'Administration afin de favoriser la représentation de l'ensemble de la population au sein du personnel communal.

Parmi les différentes mesures reprises dans ce « Plan Diversité », le groupe de travail a proposé, en application du dispositif législatif luttant contre les discriminations, la suppression de l'interdiction du port de signes confessionnels pour les agent.e.s. de la Commune.

En tant que citoyen.ne.s anderlechtois.e.s, nous sommes heureux.ses d'apprendre que ce « Plan diversité » a été finalisé et surtout que ce dernier vise à plus d'inclusion de diversité au sein de notre Commune. Que notre Commune soit à la pointe dans la lutte contre les discriminations en Région bruxelloise, nous rend fier.e.s.

Nous avons d'ailleurs un bel exemple de diversité ici, au sein même du Conseil communal, qui se veut à l'image de la population anderlechtoise. Alors reflétons également cette diversité au sein de notre Administration communale.

Dès lors, notre comité salue les mesures proposées par le groupe de travail et souhaite qu'elles soient mises en œuvre rapidement dans leur intégralité, en ce compris la levée de l'interdiction du port de signes confessionnels !

Malheureusement, nous comprenons dans l'interview accordée par notre Bourgmestre au journal « Le Soir » qu'il y aurait une volonté de la part de certains de ne pas tenir compte de la mesure proposée concernant la levée de l'interdiction du port de signes confessionnels. En effet, Il serait actuellement question d'écarter l'application de cette mesure en proposant la création d'un énième groupe de réflexion, chargé de réfléchir quant à lui plus en profondeur sur le seul point des signes confessionnels.

Le travail mené à bien par le groupe de réflexion des agents communaux ne serait-il pas le gage d'une réflexion poussée et d'un travail consciencieux accompli sur cette question ?

La lutte contre les discriminations serait-elle sélective ? Est-il concevable dans notre société actuelle qu'une femme portant un foulard soit légitimement et proportionnellement visée par une discrimination ?

Nous ne comprenons pas ce souhait de postposer à nouveau l'adoption de cette mesure alors même qu'elle est voulue par les agents de notre Commune, qu'elle s'inscrit dans la réaffirmation des droits fondamentaux de tou.te.s et qu'elle améliorera donc nécessairement le bien-être du personnel communal !

Nous sommes confiant.e.s et optimistes quant à la volonté du Collège et du Conseil communal de lutter pour plus de diversité et contre toute forme de discrimination au sein de notre belle commune. La majorité des partis représentés tant au Collège qu'au Conseil communal affirment clairement vouloir lutter contre toutes les formes de discrimination, y compris en ne s'opposant pas à une levée de l'interdiction du port de signes confessionnels. Dès lors, pourquoi ne pas entériner cette mesure ayant déjà fait, je le rappelle, l'objet d'une longue réflexion par les principaux concernés ?

En Flandre, plusieurs Communes dirigées par des partis tels que « N-VA », « l'Open VLD », le « CD&V », « Groen » et « Vooruit » ont franchi le pas. Anvers, Gand, Malines, et bien d'autres Communes les autorisent et cela fonctionne avec succès !

Quel honneur pour nous d'assister à l'ouverture de notre Commune à l'inclusion, à la diversité et à la lutte contre toute forme de discrimination en Région bruxelloise.

Quelle fierté pour nous de disposer d'un « Plan Diversité » novateur qui n'exclura personne et qui mettra enfin un terme à une discrimination vis-à-vis des femmes musulmanes en particulier.

Parce que oui, soyons honnêtes ! Derrière l'argument de la neutralité et du débat sur les signes confessionnels, on cible clairement les signes religieux et de manière particulière, le foulard porté par certaines femmes musulmanes. Il est donc grand temps de mettre fin à cette stigmatisation.

Plusieurs magasins, centres commerciaux et entreprises du secteur privé à Anderlecht appliquent déjà via leur « Plan Diversité », l'autorisation du port de signes confessionnels.

Le secteur public doit normalement montrer l'exemple en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité.

Affirmer que la neutralité s'y opposerait est totalement erroné ! Les tenants de cette thèse invoquent souvent l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'État, dit "Statut CAMU". En s'y penchant, on constate qu'il n'y est fait nulle part mention de l'apparence de l'agent. En revanche, il exige de l'agent public qu'il soit impartial dans le service rendu, dans le traitement des dossiers, dans son attitude, ses gestes et ses paroles en ne faisant aucune distinction vis-à-vis des citoyen.ne.s dont il traite le dossier ou auquel.le.s il rend le service.

Notre comité est totalement en faveur de la neutralité du service rendu ! C'est la neutralité de l'acte que délivre le fonctionnaire au citoyen qui est importante, et non son apparence ! Bien que pour nous, la neutralité se doit d'être d'office "inclusive" au risque de perdre son sens ; pour d'autres qui font cette distinction, il serait donc grand temps de passer d'une neutralité "exclusive" à une neutralité "inclusive" !

Le communiqué de presse, publié par la Commune et cité précédemment, va pourtant dans ce sens et met bien en évidence l'esprit de ce "Plan Diversité" : (je cite) "*ce processus sera guidé par les valeurs fondamentales qui animent l'action des agents publics au quotidien, à savoir servir le citoyen sans jugement, sans parti pris et de*

*manière équitable.*" On comprend bien que la neutralité n'est ni inclusive, ni exclusive mais se traduit simplement dans les actes et les propos des agents communaux.

En 2024, nous fêterons les 60 ans de l'immigration marocaine en Belgique. Bien que le port de signes religieux ne se limite pas à la communauté maghrébine, nous avons (ce soir) une pensée émue pour toutes ces mères, grand-mères et arrière grand-mères, qui portaient, pour certaines d'entre elles, déjà le foulard à l'époque et qu'on a "invisibilisées", faute de courage et de représentativité politiques.

Combien de femmes compétentes se retrouvent aujourd'hui encore marginalisées en raison d'un bout de tissu alors que ces dernières n'aspirent qu'à servir nos concitoyen.ne.s en travaillant au sein de notre Administration communale.

Ainsi, nous demandons de ne faire aucune distinction ou limitation à l'accès aux différentes fonctions au sein de l'Administration. D'ailleurs, cette limitation (fonction d'autorité et contact avec le public) serait constitutive, une fois de plus, de discrimination et de rupture d'égalité entre les travailleurs communaux. A-t-on encore honte de certaines de nos concitoyennes, quand allons-nous cesser de les invisibiliser ?

Enfin, nous ne souhaitons surtout pas que ce sujet fasse à nouveau l'objet d'un thème de campagne électorale. Cela est vécu comme une violence inouïe par les principales concernées, c'est pourquoi nous vous prions de prévoir un échéancier pour sa mise en œuvre au plus vite, dans le respect des principes démocratiques et surtout avant la fin de cette législature !

En conclusion, nous demandons au Collège de respecter sa promesse faite au début du processus, à savoir *"de ne pas imposer aux agents publics des mesures qui les concernent et de mettre en application les mesures proposées"* pour améliorer la diversité, en ce compris le libre port de signes confessionnels.

Pour notre vivre ensemble, notre construire ensemble et la cohésion sociale de notre commune, aujourd'hui, plus qu'avant, nous avons besoin de montrer que chacun, chacune a le droit d'être fier de ce qu'il/elle est et que son apparence ne sera désormais plus un frein à la mise à disposition de ses compétences au service du public. Osons ce pas, ensemble.

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

En novembre 2019, le groupe « PTB » a déposé une motion au Conseil communal pour garantir le respect de la diversité et pour défendre une politique de non-discrimination à l'embauche au sein de l'Administration communale. Dans nos demandes, il y avait aussi l'autorisation du port des signes convictionnels. A ce moment-là, les partis de la majorité ont refusé de soutenir nos demandes. Mais grâce à notre motion, un groupe de travail a été lancé avec la collaboration de « Unia ».

Quatre ans plus tard, le Collège annonce dans la presse qu'un rapport est enfin sorti de ce groupe de travail, et que les conclusions de ce rapport sont positives. Tellement positives qu'entre l'annonce de ce rapport, le 4 septembre, et maintenant, le Collège s'est montré très discret, comme si ce rapport, finalement, dérangeait. Nous nous attendions à une discussion sereine sur ce rapport au Conseil communal de

septembre mais il n'en est rien. Pourtant, le Bourgmestre et l'Echevine ont fait des déclarations en ce sens et depuis lors le silence du Collège semble assez étonnant. On s'est alors dit que cette discussion aurait lieu en octobre : rien non plus. Nous attendons toujours ce rapport. Nous l'avons demandé, le Secrétaire communal nous a répondu qu'il serait disponible fin octobre, et puis plus rien. Pourquoi ne souhaitez-vous pas diffuser ce rapport?

Entre temps, je suis ravie de voir que les citoyens anderlechtois se sont mobilisés pour mettre la pression. Nous avons reçu des centaines d'e-mails pour soutenir cette demande. La présence des habitants aujourd'hui est une nouvelle démonstration de force. Je les remercie en même temps pour leur présence. Car ce dossier, sans pression, serait aujourd'hui au point mort.

Aujourd'hui, le groupe « PTB » demande aux membres du Collège des réponses claires. Anderlecht va-t-elle devenir la première Commune bruxelloise qui ne pratique plus la discrimination à l'embauche? Anderlecht doit prendre ses responsabilités et montrer aux citoyens qu'elle est une Commune responsable et inclusive. Avec cette autorisation Anderlecht deviendra la première Commune à Bruxelles qui montre haut et fort que la neutralité n'a rien à voir avec l'apparence religieuse mais au contraire que l'on peut être un fonctionnaire qui porte un signe religieux tout en respectant la neutralité de l'Etat dans l'acte qu'il pose envers le citoyen.ne.

Je peux vous rassurer, nous pouvons porter le voile et être intransigeantes en matière de neutralité. La neutralité de l'administration, nous la défendons sans ambiguïté. Mais cette neutralité, elle n'est pas garantie en effaçant qui nous sommes, mais elle est garantie dans les actes que nous portons, dans le service que nous rendons à la population.

Cher(e)s membres du Collège, je voudrai simplement savoir quand et dans quelles conditions, allez-vous appliquer en pratique l'autorisation du port des signes convictionnels et en finir avec la discrimination à l'embauche?

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst:

Nous, écologistes, souhaitons encore que soit réaffirmé le principe qu'il est de notre responsabilité de lutter contre toutes les formes de discrimination en renforçant les droits de tout un chacun et chacune, de participer ensemble à la construction d'une société et d'une commune qui soit fière de sa diversité.

Cette motion traduit cette volonté d'avancer ensemble sur des sujets qui sont certainement sensibles, mais sur lesquels nous devons avancer pour préserver un vivre-ensemble et un respect.

Ce soir, j'ai envie de vous dire l'unique argument irréfutable qui est le socle de la motion sur laquelle nous débattons aujourd'hui et que je vous appelle à voter favorablement sur le principe de la neutralité. Nous sommes au moins déjà d'accord sur ce point.

Cette neutralité s'incarne dans des actes professionnels posés par les agents de la fonction publique et non par leurs apparences.

Partant de ce constat, il ne semble donc évident que pour voir la conduite professionnelle d'un agent, nous pouvons avoir des signaux qui nous permettent d'évaluer s'il ou elle respecte l'exigence de la neutralité de la fonction publique.

Lorsqu'en 2019 notre collègue Monsieur Jérémie DROUART, Echevin en charge de « l'Egalité des Chances » et des « Ressources humaines », s'était engagé avec l'ensemble du Collège dans un processus de concertation et de réflexion accompagnée par « Unia », par les syndicats et par le groupe de travail composé de 37 travailleurs de l'Administration.

Le projet était d'avancer, d'aboutir à des actions concrètes qui favoriseraient l'inclusion des personnes les plus vulnérables et discriminées à l'emploi.

De manière générale, j'ai envie de souligner vraiment que les personnes qui sont les plus discriminées sur le marché de l'emploi restent les femmes portant les signes confessionnels, à l'instar par exemple des personnes de couleur ou des personnes en situation de handicap.

Une étude a d'ailleurs été réalisée par la « Fondation Roi Baudouin » il y a quelques années. Elle met en avant le faible taux d'emploi des personnes d'origine congolaise, alors qu'elles ont obtenu un voire deux diplômes universitaires. C'est sur cette base, que le groupe de travail a planché pour que le « Plan Diversité » soit le plus ambitieux et le plus inclusif possible. Notre motion porte donc sur la continuité de ce travail afin qu'il se poursuive le plus sereinement possible.

Quel rôle joue la neutralité ? Elle est un instrument de lutte contre les discriminations. Je tiens encore à le rappeler.

Nous, écologistes, prenons nos responsabilités et remercions les travailleurs et travailleuses pour le travail accompli jusqu'à aujourd'hui.

Je lis les analyses des uns et des autres dans la presse, je vois les commentaires qui divisent, qui s'approprient le principe de la neutralité pour exclure une catégorie de la population parce qu'elle ne correspond pas à certains critères, et qui clament haut et fort que l'apparence d'une personne pourrait induire le fait qu'elle pourrait ne pas être neutre et serait ainsi dirigée par des convictions religieuses qui porteraient atteinte à cette sacro-sainte neutralité.

Cela me choque, tant que démocrate, qu'un principe soit ainsi dévoyé pour servir certains intérêts. Ce qui peut-être vous a échappé, Mesdames et Messieurs, c'est que les préjugés et les stéréotypes portent atteintes à des droits fondamentaux inscrits dans les textes tels que celui de la Convention internationale des Droits humains, ou dans notre propre Constitution.

Aussi, avoir un travail stable, n'est-ce pas un droit fondamental pour tous et toutes ? Et pourtant, les femmes, à cause des conditions socio-économiques défavorables et de la mauvaise répartition des tâches, sont les plus discriminées, vulnérabilisés et les plus fragilisées.

Les femmes portant les signes convictionnels sont 2 à 3 fois plus discriminées. Ce sont avant tout, je le rappelle, des femmes majeures. Elles sont diplômées, sont très compétentes, cherchent un emploi qui les valoriserait, leur donnerait une autonomie économique, une liberté, la liberté de pouvoir s'épanouir en dehors de la maison, en dehors du cadre familial. Les rejeter ainsi, c'est leur donner le signal extrêmement

violent qu'elles dérangent. Elles ne sont pas incluses dans une société et une Commune qui se vante de leur diversité. Des femmes à qui ont dénié le droit d'exister, tout simplement.

À titre personnel, cet état de fait a commencé pour moi en 2008, j'ai reçu une candidature en or, celle de Leïla, une candidate compétente et experte. Une femme résiliente et battante. Maman de deux enfants en situation de handicap, parce qu'elle portait un foulard, sa candidature a été mise de côté par ma hiérarchie.

Leïla, si tu regardes ce soir ce Conseil communal, sache que je n'ai jamais cessé de penser à toi depuis toutes ces années et ma conviction que ce combat doit être mené pour toutes les femmes qui portent ces signes convictionnels sans distinction.

Sache que si j'avais été directrice, je t'aurais immédiatement engagée. Et parce que par hasard, nos chemins se sont à nouveau croisés à Anderlecht, je sais que toi aussi tu souhaites tout comme moi, tout comme nous, écologistes, être fiers d'une Commune qui n'exclut personne. Et parce que toi et moi savons aussi qu'en dehors de ton foulard, il y a une femme respectueuse de la neutralité.

Derrière Leïla, Mesdames et Messieurs, ce sont des centaines, voire des milliers de femmes qui sont ainsi chaque jour rejetées ce qui a un impact fort sur leur santé mentale.

Au lendemain de la marche du 25 novembre, je vous appelle dans le respect et le calme, à réfléchir aux faits suivants : le vivre ensemble et le faire ensemble, c'est construire des ponts et tisser des liens et non pas céder à des stéréotypes qui ont la peau dure sur certaines populations. C'est la seule manière de lutter contre ces inégalités.

Aujourd'hui, pouvons-nous revenir à l'essentiel et voter un texte qui demande simplement de cesser la discrimination à l'embauche et enfin respecter les lois en vigueur qui sont l'immanence même du principe de la neutralité ?

S. MOHAMMAD désire également déposer un amendement à la motion initiale de son groupe « ECOLO-GROEN » et déclare que Monsieur le Bourgmestre-Président est en contact avec les échevins écologistes et a travaillé avec eux sur les propositions de leur groupe. Ils ne sont pas parvenus à un accord, raison pour laquelle elle souhaite déposer une version amendée de la première motion du groupe « ECOLO-GROEN ».

G. VERSTRAETEN zegt dat hij ziet de verbazing in de gezichten van de "ECOLO-GROEN" schepenen! Hij moet zeggen dat hij zelf ook echt niet meer kan volgen op dit moment.

Het is een beetje de manier waarop er vanavond met een gevoelig onderwerp wordt omgegaan. Gelet op het feit hoeveel spanningen er zijn in de Anderlechtse samenleving, waarin men aan het improviseren is... Eerlijk gezegd, het is beneden alle pijn!

Als de meerderheid zijn verantwoordelijkheid correct had genomen, dan zou men hier niet op deze manier moeten improviseren, dan zou er geen bedreiging links en rechts zijn, over wie, op welke manier, moet men stemmen. Hij vindt dat er weinig verantwoordelijkheidszin voortkomt uit de manier waarop dit onderwerp moet gediscussieerd worden en waarbij een meerderheidspartij op eigen houtje een motie op de agenda zet, zonder dat er een akkoord over is in de meerderheid.

Als het over een dergelijk gevoelig maatschappelijk onderwerp gaat, moet men ophouden “met lucifers te gooien naar het tankstation en de gemoederen te verhitten”, vermoedelijk deels ook om electorale redenen. Want zo gaat men niet komen tot een meer verenigde gemeente.

Monsieur le Bourgmestre-Président propose une suspension de séance afin de prendre connaissance de la version amendée de la motion initiale.

Après la suspension de séance, L. MOSTEFA donne connaissance aux membres du Conseil communal l’amendement déposé par le groupe « PS – VOORUIT - Les Engagé.e.s ».

Il dit que l'autorisation du port des signes convictionnels dans l'Administration communale, est un sujet important qui mérite une discussion et un débat serein et respectueux. Il ne peut pas accepter une méthodologie qui ne consiste qu'à accepter. Quand on respecte un partenaire, on l'écoute, on ne le met pas dans une situation complexe. Il déplore que le groupe « ECOLO » dépose un nouveau texte en dernière minute et s'interroge vraiment sur ses mobiles. Il comprend qu'il s'est mis beaucoup de citoyens à dos avec sa politique de mobilité et de stationnement problématique et qu'il essaie maintenant de se refaire une virginité à moindre frais en déposant en quelques secondes un amendement à sa propre motion, ce qui n'a aucun pouvoir contraignant.

L. MOSTEFA ajoute qu'ECOLO est au pouvoir à Anderlecht, à la Région et au Fédéral. Qu'a-t-il fait pour une meilleure inclusion de tous et toutes sur le marché du travail ? Poser la question, c'est y répondre. C'est la raison pour laquelle, le groupe socialiste souhaite déposer un amendement à la motion initiale du groupe « ECOLO » (et non à l'amendement d'ECOLO sur sa propre motion, déposé il y a quelques instants) dans lequel il demande de modifier le Règlement de Travail, car il estime que ce dernier constitue un frein à la mise en œuvre de certaines mesures du « Plan Diversité ». Il est souhaitable de mettre en place un nouveau Règlement de Travail plus inclusif, d'autoriser le port des signes convictionnels dans l'Administration pour les agents en contact avec le public, pour autant que cela ne comporte pas une notion d'autorité, et lancer également des groupes de réflexion qui pourront, de manière concrète, accompagner ce processus par des informations et des formations destinées aux agents publics communaux, visant la facilitation de ce changement au sein de la Commune d'Anderlecht.

N. BOMELE regrette vraiment la séquence qui vient de se dérouler. La démocratie doit être un cadre apaisé de décisions collectives. Pour cela, l'espace de débats démocratiques se doit d'être encadré par les principes fondateurs de la démocratie pour éviter qu'ils ne deviennent qu'un simple rapport de force soumis à toutes les sauvageries, alors qu'il est censé incarner un lieu de mise en suspens des violences pour construire une intelligence collective par la raison. Il est vraiment inacceptable qu'en exacerbant un débat identitaire, les élus soient aujourd'hui menacés à leur domicile, comme tout le monde a pu le lire dans la presse. Personnellement, elle a la chance d'évoluer en Belgique, un pays démocratique où la liberté de vote se fait sans contrainte et sans menace physique. Il est vraiment dommage que, outre la déloyauté et la non-correction du groupe « ECOLO » vis-à-vis de la majorité, elle pense que cette initiative divise la société et attise les tensions. Ce n'est pas la meilleure façon pour « ECOLO » de récupérer la mégestion du dossier « Good Move ».



**G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :**

**G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:**

Cette soirée pourrait s'intituler « une majorité ne devrait pas faire cela ». Comme à l'accoutumée le MR était prêt à aller au combat lors de cette séance du Conseil communal. Les interventions prévues étaient nombreuses et les multiples interpellations programmées témoignent de notre ferme volonté, d'une fois encore, faire entendre les attentes et les préoccupations des Anderlechtois. Les débats déjà compliqués ne nous font pas peur (ils furent innombrables durant cette législature) et nous nous préparions à une séance longue et âpre. Mais les conséquences des luttes infernales au sein du Collège, qui n'ont plus cessé depuis la séquence « Good Move » de l'été 2022, ont progressivement mais irréversiblement pourri le débat démocratique. « Ecolo-Groen » poussé dans ses derniers retranchements a dégoupillé une grenade au sein du Collège et de la majorité, en imposant par voie de motion la question de l'autorisation généralisée des signes convictionnels dans l'Administration communale, à quelques mois des élections. En exerçant un chantage odieux, « Ecolo » est passé en force en dévoyant, contre l'avis de sa propre majorité, un outil démocratique en vue de « décider » et d'imposer un point de vue guidé par des ambitions de réhabilitation électorale par un biais clairement communautariste. En agissant de la sorte, « Ecolo » dénature en toute conscience un fonctionnement démocratique déjà à la dérive. Devant ce spectacle déplorable et grave, le « MR » a pris sur lui de faire comprendre aux partis de la majorité, que nous avons contactés à diverses reprises ces dernières semaines et ces derniers jours, que le « jeu politique » à l'œuvre, s'il se poursuivait ou si personne dans la majorité ne se donnait la peine de l'arrêter, allait gravement et sans doute irréversiblement porter atteinte à la gouvernance communale. Car ne nous payons pas en mots, notre Commune est désormais ingouvernable et soumise à la menace de coups de force de l'un ou l'autre partenaire d'une majorité à la dérive. Chacun peut comprendre que l'exigence de bonne gouvernance ne s'accorde pas avec un emploi schizophrénique des motions, par une majorité qui exige d'elle-même alors qu'elle dispose d'évidence des moyens en Collège ou en Conseil communal d'imposer ses vues. Souvenons-nous des hausses insensées des additionnels au précompte immobilier ou des prémices du plan « Good Move » lorsqu'on refusait aux Conseillers de procéder à un vote d'approbation du point.

Si dans le cas de la motion sur les signes convictionnels, le « MR » n'a pas abusé des divisions du Collège ou – tout en s'exprimant sans détour – n'a pas voulu de surenchère, c'est parce que nous sommes conscients que dans une Commune comme Anderlecht où la cohésion sociale est gravement fissurée, il serait compliqué et périlleux de recoller les morceaux. Pour autant, tout le monde connaît les positions du « MR » sur la neutralité, qui est un gage de liberté autorisant chacun à croire ou à ne pas croire dans le cadre de sa vie privée, tout en gardant une apparence neutre dans le cadre de ses fonctions. Il n'est pas prévu d'en changer mais quelque soient nos convictions il est aisé de comprendre que traiter cette question sans discernement et avec des intentions démagogiques est, en ces temps troublés, irresponsable. L'irruption d'une pétition savamment organisée pour créer un climat de pression en bloquant nos boîtes e-mails plusieurs fois par jours, fut la première étape d'une mise sous pression manifestement orchestrée. Ensuite vinrent les vidéos sur les réseaux sociaux pour mettre la pression individuellement, puis des mises en garde qui sonnèrent comme de manifestes tentatives d'intimidation agrémentées d'insultes, pour ne pas dire des menaces.

Ce soir, nous découvrons des textes comme ceux-là. Un sujet si important ne doit pas être traité sur un coin de table sans discernement, amendement contre amendement en demandant à l'opposition de jouer l'arbitre. Ce n'est pas comme cela que le groupe « MR » voit les choses car il s'agit de la pire façon de fonctionner. C'est un processus de destruction des outils démocratiques qui se fera longuement sentir, nous le craignons. Nous regrettons également que la sécurité des Conseillers communaux ne soit manifestement pas un élément de réelle préoccupation. Nous regrettons que des mesures plus fortes n'aient pas été prises en la matière. L'un de nos collègues Echevin a encore reçu aujourd'hui dans sa boîte aux lettres, une menace plus qu'explicite. D'ailleurs, je lui adresse mes salutations. Il existe en politique, comme dans toute chose, des limites à ne pas dépasser. Désormais, les limites de la vie politique anderlechtoise ont explosé. La volonté du groupe « MR » de ne pas participer à tout cela, n'a rien d'une fuite mais plutôt une façon inédite de témoigner de son indignation, en vue d'un ressaisissement qui permettrait d'achever dans un climat acceptable les derniers mois d'une mandature chamboulée. Car, oui, ce minimum de sérénité nous le devons à une population anderlechtoise qui souffre et qui doute, confrontée à une qualité de vie en constante dégradation, à une insécurité qui échappe à tout contrôle.

Que dire encore de la situation financière dont les déficits cumulés avoisinent les 11 millions €, comme inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal de ce soir, obligeant la Commune à mendier une aide complémentaire en cette fin d'année. Que dire à ces Anderlectois présurés de taxes en hausse aussi forte que rapide, comme les centimes additionnels au précompte immobilier ? Que dire à cette classe moyenne aux abois, poussée hors d'Anderlecht car convaincue de devoir toujours payer plus pour avoir moins ? Que dire aux plus faibles qu'il n'est plus aujourd'hui possible d'aider valablement ? Que dire, à ceux qui comme nous aiment cette commune formidable aux potentiels si vastes, et qui la voient, ces dernières années, se décomposer de jour en jour.

Ces deux dernières années, nous avons dit avec une insistance redoublée par notre inquiétude croissante, que nous étions disposés à œuvrer avec tout ou partie de la majorité si émergeait une volonté partagée de préserver les intérêts vitaux de notre commune et de ses habitants. Nous avons été écoutés, quelque fois remerciés mais jamais entendus. Le triste épisode que nous dénonçons avec les moyens limités de l'indignation, est malheureusement une nouvelle étape de cette déglingue généralisée qui fragilise désormais jusqu'aux fondations de la « *Maison Anderlecht* ».

Vous l'aurez compris, les conditions minimales d'un travail politique ne fut-ce qu'acceptable, singulièrement parlant, d'une question importante dans ce Conseil Communal ne sont plus atteintes. Dans ces circonstances, il aurait fallu en tirer les conclusions et annuler cette séance du Conseil. Ce n'est pas la ligne qui a été manifestement retenue et le groupe « MR » en tirera les conclusions utiles en se retirant au terme de ce débat tout simplement parce qu'il ne peut pas se résigner à un tel naufrage démocratique et parce qu'il appelle encore et toujours à un éventuel possible ressaisissement.

G. VERSTRAETEN dit qu'heureusement, le ridicule ne tue pas, sinon il y aurait des morts au Conseil communal ce soir.

Dat, om te lachen met een situatie die eigenlijk dieptreurig is en die het orgelpunt aan het worden is van een situatie die hij, ondertussen, al vijf jaren geleden niet gedacht

had te zullen meemaken. De meerderheid is er geen meer! Hij had al de indruk, één jaar geleden, dat er niet veel meer te verwachten zou zijn van de meerderheid, in aanloop van de verkiezingen maar men deed toch door, en het leek alsof men nog ongeveer de Gemeente verder zou kunnen besturen. Maar als hij het schouwspel ziet die vanavond plaatsvindt, dan stelt hij zich werkelijk de vraag waar hij terechtgekomen is? In chaos lijkt het hem.

In principe, moet de representatieve democratie, zoals ze uitgeoefend wordt in België, met haar regels, haar reglementen, maar ook haar democratische gewoonten, leiden tot georganiseerde meningsverschillen. Men moet in principe, in de raad, uitdrukking geven op een correcte en georganiseerde manier van de verschillen meningen die bestaan in de samenleving. En dat doen op een manier die ook een vreedzame uitdrukking kan geven, die daar een logische uitdrukking aan kan geven, en die ook vermijdt dat de burger, in al de diversiteit van denken en geloven, qua overtuiging met getrokken messen, tegenover elkaar komen te staan.

Het is in de gemeenteraad, het afgelopen jaar, danig een gedesorganiseerd meningsverschil geworden dat men die functie niet meer degelijk vervult. De Anderlechtenaren staan met getrokken messen tegenover elkaar steeds meer. Dat was al vast te stellen naar aanleiding van het debacle dat er geweest is met "Good Move". Vandaag, stelt G. VERSTRAETEN opnieuw vast, door de onverantwoorde manier waarmee omgesprongen wordt met extreem gevoelige thematieken die heel zwaar leven bij de zeer diverse bevolking, en waar men los van het politiek spel ermee speelt, zich wat meningen en standpunten improviseert op het allerlaatste moment, de zaken nog aanpast. Hij vindt het, in alle eerlijkheid, schandalig.

Het allerlaatste, wat de derde armste gemeente qua gemiddeld inkomen van de bevolking van gans België, met enorme uitdagingen op vlak van criminaliteit, drugsgeweld, netheid, armoede, dakloosheid, gecombineerd met een begroting dat compleet in het rood gaat, gecombineerd met een OCMW die het niet meer aankan en die onvoldoende personeel heeft om de problemen aan te pakken, het allerlaatste dat men op zo'n moment nodig had, was een communautaire rel die de gemoederen tussen de bevolking onderling verhit, maar ook opnieuw het vertrouwen tussen de bevolking en de politiek schaadt ! En dan, heeft hij enkel gesproken over de wijze waarop er met deze thematiek wordt omgesprongen.

Hij steun de vraag van G. VAN GOIDSENHOVEN, dat het verstandiger was geweest over een dergelijk onderwerp een stap terug te zetten, en te zeggen dat men alsnog zal proberen een verstandig compromis te zoeken, op zijn minst, binnen de meerderheid. Dan, zou hij vanuit de oppositie nog zijn mening over hebben, maar waar een democratisch spel op een normale manier, op een georganiseerde manier zou kunnen verlopen en iedereen zijn mening zou kunnen zeggen, om de gemeenteraad af te lassen, een stap terug te zetten en wat meer tijd te nemen.

G. VERSTRAETEN voegt toe dat die beslissing is niet genomen. Hij denkt dat de veiligheidsmaatregelen terecht genomen zijn, hoe spijtig ze ook zijn, want de omstandigheden wijzen hoe spannend deze situatie is. Het feit dat de politie een verslag maakt over hoe moeilijk het zou zijn om de veiligheid te garanderen en dat men dan het publiek moet verbieden om de gemeenteraad te betreden, wat zegt dat over de capaciteit om nog het georganiseerde meningsverschil te laten plaatsvinden op een degelijke manier ? Men had beter een stap moeten terugnemen en zeggen "*men probeert het op te lossen tegen de volgende gemeenteraad*". Kortom, men heeft gekozen om door te gaan, tot daaraantoe. G. VERSTRAETEN deelt in belangrijke mate de mening van G. VAN GOIDSENHOVEN. Maar, als men de gemeenteraad laat doorgaan, dan zal hij in zitting blijven en neemt hij ook nog zijn

democratische verantwoordelijkheid op dat vlak, en hij zal zich uitdrukken over wat voorligt en erover stemmen in eer en in geweten, zoals iemand die het volk moet vertegenwoordigen.

Dan gaat G. VERSTRAETEN in op de inhoud. Op het juridische luik, vallen er woorden die hij maar zeer moeilijk kan aanhoren over discriminatie en over fundamentele rechten, alsof de verdedigers van een vrij strikte visie op neutraliteit voorstanders zouden zijn van de discriminatie van bepaalde groepen, van bepaalde delen van de bevolking, en de fundamentele rechten van een deel van de bevolking zouden willen schenden. Niets is minder waar! Dat beweren, getuigt van intellectuele oneerlijkheid, men moet maar kijken naar wat het Europees Hof van Justitie deze week heeft geoordeeld, naar aanleiding van een Belgische zaak uit een Luikse gemeente, die een strikt neutraliteitsprincipe hanteert binnen haar gemeentebestuur. Het Europees Hof van Justitie heeft geoordeeld dat het perfect legitiem is, dat het perfect toelaatbaar is, dat constitueert geen discriminatie noch schending van de fundamentele rechten.

Het is wel degelijk een politieke keuze en een beleidskeuze, maar het is een legitieme keuze. Dit is geen discussie over de schending van fundamentele rechten, noch over discriminatie van bepaalde bevolkingsgroepen. Als men een coherent neutraliteitsprincipe hanteert, dat men toepast op dezelfde manier, ten aanzien van alle overtuigingen, alle religies, alle ideologische filosofische denkbeelden, dan is er van discriminatie geen sprake!

Dan is er nog de vraag “moet men iets aanpassen aan die strikte neutraliteitspolitiek, als het van ons afhangt”. Dan is het antwoord “neen” omdat men steeds meer in een hyperdiverse samenleving woont, waar de burger effectief verschillende religies aanhangt, verschillende filosofische/ideologische andere denkbeelden heeft, daar op verschillende manieren uitdrukking aan geeft. De burger is daar compleet vrij in, moet daar compleet vrij zijn en blijven, dat is het absolute fundament van de democratische rechtstaat. Het denken is vrij, en de manier waarop de burger die uitdrukt moet vrij blijven, en die burger moet dat gevoel van vrijheid en comfort ook behouden wanneer die zich verplicht tot de gemeentelijke administratie moet wenden. En het is net daarom dat die neutraliteit zo belangrijk is!

De neutraliteitsregels bestaan niet voor het plezier van de ambtenaren, noch voor de ene van de openbare administratie, die bestaan ter bescherming van de burger, die wanneer hij zich tot de gemeentelijke administratie wendt, niet alleen moet kunnen vertrouwen op het neutrale handelen van de ambtenaar waarmee hij geconfronteerd wordt, en hij heeft de keuze niet: hij moet zich tot de staat wenden. Men kan niet kiezen om zoals in een private winkel of restaurant te zeggen *“ik vind het hier niet aangenaam, ik voel me niet op mijn gemak door de manier waarop de zaken mij voorgesteld worden, ik ga bij een ander”*. Bij de staat, is hij verplicht zich toe te wenden. Hij moet kunnen vertrouwen op het neutrale handelen van de ambtenaar.

Er is een onderscheid tussen de capaciteit van het neutraal handelen van de ambtenaar en de perceptie die zou kunnen ontstaan bij de burger, wanneer een ambtenaar zijn eigen persoonlijke filosofische/religieuze overtuigingen kenbaar maakt en de mate waarin de burger de indruk heeft de ambtenaar hem neutraal zal bejegenen. Het is daarom dat men de strikte neutraliteit heeft. De ambtenaar dient geen persoonlijke mening of overtuiging te laten primeren in de uitoefening van zijn functie, en dient dat ook niet te tonen. De noodwendigheden van de openbare functie staan in dit geval boven de overtuiging, de persoonlijke filosofische/politieke/religieuze of wat dan ook overtuiging van de ambtenaar. De burger hoeft niet geconfronteerd te

worden met het vraagstuk “*welke religie een ambtenaar aanhangt, welke politieke overtuiging hij heeft, welke filosofische overtuiging hij heeft?*”. En, als men spreekt over inclusieve en exclusieve neutraliteit (een terminologie die G. VERSTRAETEN ook al niet aanvaardt, of men heeft neutraliteit voor de ambtenaar, of men heeft ze niet) als men werkelijk inclusief wil zijn, als men werkelijk het gelijkheidsbeginsel dat ook in de grondwet staat, wenst te respecteren, dan moet men elke uitdrukking voor de gemeentelijke ambtenaar toelaten. Dan gaat het niet enkel over religieuze tekenen. Wat gaat men werkelijk proberen te bepalen? Wat een legitieme religieuze uitdrukking is, en wat niet? Gaat men op dat glad ijs wagen in het arbeidsreglement? Gaat men het onderscheid proberen te maken tussen wat een religieuze, een filosofische en een ideologische overtuiging is? Dat kan niet, dat gaat niet!

Als men het ene toelaat, dan moet men het andere ook toelaten. Of het nu gaat om een hoofddoek, een kruisje, een kipa, of een t-shirt met een haan en een cirkel erop, of misschien een pen van de Vlaamse Leeuw met zwarte klauwen, die uitdrukking geeft aan de Vlaamse Nationale overtuigingen van de ambtenaren in kwestie? Waar misschien bepaalde burgers die zich presenteren, die wanneer de zwarte Vlaamse Leeuw zien, aan bepaalde episodes uit de geschiedenis denken, G. VERSTRAETEN zou ze daarin kunnen volgen. Hij zou terug volledig eens mee zijn, mocht hij een dergelijke ambtelijke functie zou moeten uitoefenen, ook als een openlijk homoseksuele man, geen regenboogpolsbandje zou aandoen, maar hij zou ze afleggen! De burger hoeft niet geconfronteerd te worden met de persoonlijke overtuiging als ambtenaar, maar enkel met de ambtenaar die het staatsgezag uitoefent in deze kwestie.

Als men het ene aanvaardt, moet men het andere aanvaarden. Mag een ambtenaar dan ook een t-shirt dragen waarop de uitdrukking staat “God is dood”, die ook een religieuze overtuiging, in zekere zin of een filosofische, is. Nu probeert men het onderscheid maar te maken, laat men het spel voor de burger nog moeilijker maken, om nog wat plezieriger wanneer hij zich tot het gemeentebestuur moet wenden! Wat nog met een t-shirt waarop staat “*Allah is dood*”, die ook een religieuze overtuiging is? Zal de burger zich nog op zijn gemak voelen wanneer hij zich moet wenden tot een ambtenaar die op dergelijke manier uitdrukking geeft van zijn persoonlijke overtuigingen? Dat denkt G. VERSTRAETEN het niet.

Wederom, een ambtenaar mag denken en voelen wat hij wil, hij is daar vrij in, hij mag het uitrukken in de openbare ruimte. Als iemand een dergelijke t-shirt wil dragen, of een t-shirt met Che Guevara erop, of een hoofddoek, of een hippe hoofddoek, of een conservatieve hoofddoek, of een enorm kruis, of een Davidster, of wat dan ook, het mag van hem allemaal, maar niet in zijn functie. Want, daar primeert niet het belang van de ambtenaar, niet de rechten op vrijheid van meningsuiting, op ieder en elk gegeven moment van de ambtenaar, daar primeert altijd en bovenal het belang van de burger! Men verwacht zich over wat essentieel is in deze kwestie. De neutraliteitsregels zijn er niet ter wille van de ambtenaar, ze zijn er ter wille van de burger! En dus, is men van mening dat de strikte neutraliteit, die men vandaag heeft in Brussel, dat die best behouden wordt. Zeker naarmate de lokale samenleving die steeds diverser wordt.

Men moet herinneren dat neutraliteitsregels in de tijd zijn ingevoerd om de vrede te kunnen vrijwaren tussen vrijzinnigen en katholieken in België. Daar was al genoeg discussie tussen om te zeggen “*men laat religie of religieuze overtuigingen aan de deur van het gemeentehuis, die komen niet ter uitdrukking in het ambt, zodat iedereen, de burger in al zijn diversiteit zich kan presenteren ten aanzien van het publieke ambt en met geen enkele religieuze of filosofische overtuiging geconfronteerd wordt*”.

G. VERSTRAETEN wendt zich aan de gemeenteraadsleden en zegt hun dat België is inderdaad niet meer het land van de negentiende eeuw, dat Brussel is niet meer de stad waar het conflict voornamelijk tussen vrijzinnigen en katholieken gaat. Men is veel diverser geworden. Dat heeft de stad interessanter, kosmopolitischer gemaakt, plezieriger op bepaalde vlakken, maar het presenteert ook zijn uitdagingen. Het is omdat de stad zo diverser is geworden dat men, net des te meer, moet vasthouden aan principes, aan basiswaarden die het samenleven in diversiteit mogelijk en doenbaar maken! Hiervoor zorgen dat de burger zo divers mag zijn in zijn overtuiging dat die wilt, maar dat die weet dat er boven dat alles, een staatsgezag, een openbare functie staat, die regels uitvaardigt die inderdaad niet discriminatoir zijn, die iedereen op de juiste, zelfde manier, bejegt, behandelt en die in zekere zin een neutrale arbiter is in dit alles!

De burger moet divers kunnen zijn. Het publieke ambt, de openbare functie, de staat, moet in haar uitvoering neutraal uitdrukking geven van de regels die diversiteit mogelijk maken, zonder prejudicie, zonder kenbaar te maken vanuit welke filosofische of religieuze overtuiging men handelt. De neutraliteit moet niet alleen gelden in de acties en de handelingen van de ambtenaar, maar deze laatste moet ook gezien worden als neutraal, en de burger mag geen enkele twijfel hebben over die neutraliteit wanneer men zich tot het publieke ambt moet wenden.

G. BORDONARO exprime sa tristesse et son étonnement par rapport à cette situation. Tout le débat, le déchainement d'émotions, le déchirement de la majorité, est dû à un bout de tissu. Il aurait préféré des débats sur la précarité, l'austérité, la justice sociale, le moyen d'améliorer le pouvoir d'achat, tous des sujets hautement importants. Malheureusement, lorsqu'on parle du voile, la majorité éclate. Il déplore que la majorité ne sait s'entendre sur cette question pour laquelle elle a le soutien du « PTB » depuis le début. Il est dommage que depuis le dépôt de la première motion il y a trois ans et demi, et le travail d'un groupe de concertation, le Conseil n'ait toujours pas pu prendre connaissance d'un rapport en la matière. Apparemment, ce dernier est positif. Toutefois, une Commission sera-t-elle lancée ? Y aura-t-il une discussion au Conseil communal ? Rien de cela jusqu'à présent. Le Collège a complètement fermé toute discussion autour de ce rapport. C'est autant la discorde de la majorité qui amène à la situation actuelle, que la volonté de fermer complètement le débat qui provoque l'éclatement fatal. Le « PTB » soutient le passage en force de la motion du groupe « ECOLO-GROEN » car il veut du concret. Il a assez attendu et est là pour défendre une cause : celle de la non-discrimination à l'embauche et de l'inclusion. Il veut que des personnes, et plus particulièrement des femmes, puissent aussi être acceptées pour un emploi si elles en sont compétentes. C'est la compétence et la neutralité qui compte le plus dans la fonction publique. Des villes et des pays le font déjà : Gand, Malines, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis. Ces administrations ne sont pas sous le contrôle de quelconque religion.

Il n'est pas question, parce que la majorité ne s'entend pas et qu'on est dans pareille situation, qu'on prenne encore en otages toutes ces personnes et qu'on attende encore un nouveau rapport. Il y a ce soir deux motions disant vouloir autoriser le port des signes convictionnels, ce qui est positif. Par contre, ce qui dérange, c'est que l'amendement du groupe « PS – Vooruit – Les Engagé.e.s », veut envoyer la patate chaude à la Région. Or, dans celle du groupe « ECOLO », on lit qu'il y a de réelles échéances et on n'essaye pas de renvoyer le dossier auprès de la Région ; cette

motion-là est donc plus concrète car le groupe « PTB » veut cette application avant les prochaines élections communales.

S. BENNANI a lu beaucoup de choses dans la presse et elle remercie les journalistes pour leur travail de fond. Grâce à eux, elle a pu apprendre qu'il existait un groupe de travail composé de 34 personnes, et qui a remis un rapport. Ce dernier a apporté des conclusions qui sont soumises au Conseil sous forme de vote. Puisque ce rapport existe, le minimum était de le présenter aux Conseillers communaux. Sur base de ce rapport, le groupe « ECOLO » introduit une motion au sujet de laquelle il n'y a jamais eu de Commission traitant de ce rapport. Il n'est pas normal de se baser sur un rapport que les Conseillers n'ont jamais vu. Elle ne doute pas de ce qui est écrit dans le rapport, mais le minimum était de présenter le rapport avant de demander le vote de la motion.

Il y a là quelque chose de profondément malsain, car ce qui est visé ce ne sont pas tant les convictions religieuses des uns et des autres, mais bien la communauté arabo-musulmane, la question du foulard. Ce n'est rien de plus qu'un électorat dont on a besoin 10 mois avant les élections communales. Certains ont manifestement besoin de lui envoyer un petit signal pour l'aider à prendre le bon chemin, en lui disant qu'on avance à ce sujet. Depuis les six années que le groupe « ECOLOS » gèrent les ressources humaines, on n'a pas vu la Commune changer : elle n'a pas vu de diversité, ni plus de handicap, ni plus de différences au sein de son Administration. Qu'on ne se leurre pas, ce n'est pas une avancée pour la communauté musulmane, c'est une manœuvre électorale. On a bien compris, « ECOLO » a lamentablement échoué dans la gestion de certaines de ses compétences. Le plan « Good Move » est un échec collectif du groupe « ECOLO », ainsi que l'état des rues de la commune : il n'y a pas un trottoir qui est rénové et on jette de la poudre aux yeux de citoyens en autorisant le port des signes convictionnels. Certains prennent les arabo-musulmans pour des idiots, mais ils ne le sont pas !

S. MOHAMMAD explique que le groupe « ECOLO » souhaite être constructif et que la motion a été déposée il y a un mois pendant lequel il tente d'avoir une discussion avec l'ensemble des partenaires. Elle avait également envoyé un e-mail pour que les chefs de groupe puissent se réunir en Commission, mais sans succès. Elle espère toutefois arriver à ce consensus.

Madame l'Echevine KAMMACHI ajoute que ce soir Anderlecht pouvait être une Commune pionnière qui avait la possibilité d'ouvrir la voie vers plus d'inclusion et fière de sa diversité, car nous parlons bien plus que de l'autorisation de porter un signe confessionnel dans l'Administration publique. C'était le début d'une démarche globale à l'échelle de la Commune pour plus d'inclusion et de cohésion sociale. L'Administration devait montrer l'exemple et se devait d'être le reflet du territoire et de la diversité culturelle qui la caractérise. Elle regrette que le Conseil ne soit pas plus progressiste mais déclare que le groupe « ECOLO » reste mobilisé aux côtés de toutes les personnes désireuses de progrès sociétal. Elle a une pensée pour toutes celles qui se sont battues pour ce changement. A travers les textes proposés, on ne doit pas remettre à demain ce qu'on peut faire aujourd'hui.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit qu'il s'agit d'un moment important lorsqu'on débat de principes, de valeurs et du port des signes convictionnels. Il l'a déjà exprimé dans la presse, il considère que la société évolue et que le voile est de moins en moins

sujet à débat, en particulier chez les plus jeunes. Ainsi, il lui semble que le Règlement de Travail doit évoluer, quitte à dépasser le texte de l'accord de majorité prévoyant le maintien de la neutralité intégrale. On ne peut nier que l'interdiction totale des signes convictionnels est un obstacle à la mise en œuvre complète d'un plan de diversité. Le rapport du groupe de travail « Diversité » auquel on fait référence, n'est ni positif ni négatif quant à cette question, il relève simplement que certains participants du groupe de travail ont estimé d'eux-mêmes que le règlement actuel était un obstacle au « Plan Diversité » tel qu'eux l'imaginaient ; et il pense qu'ils ont raison. Il se dit donc propice à la modification du règlement du travail. A côté de la valeur de diversité, chère à l'ensemble des membres du Conseil, il y existe la valeur de la neutralité des services publics qui est aussi importante, car elle garantit la liberté philosophique et que l'état n'interviendra jamais dans les choix dans la matière.

Neutralité et diversité, sont deux valeurs essentielles aux yeux de Monsieur le Bourgmestre-Président, tout autant respectables l'une que l'autre. Il pense que la pire chose à faire ce soir, est de disqualifier l'autre, de le caricaturer dans ses objectifs et ses priorités. Il faut trouver un équilibre entre ses deux valeurs, placer le curseur de manière la plus correcte possible entre la diversité et la neutralité. L'ouverture à la diversité lui semble indispensable mais pour garantir la neutralité, certaines fonctions, certains secteurs, doivent bénéficier d'une attention particulière, notamment les fonctions en contact avec le public et où les titulaires disposent d'une fonction d'autorité. C'est la nécessité de tenir compte de ces deux éléments qui doit guider la réflexion des mandataires.

Enfin, au-delà de la question des signes convictionnels, il pense que les mandataires plaident tous pour une mobilité accrue entre les différentes administrations de la région. Il est ainsi indispensable que cette question de Règlement de Travail ne soit pas un obstacle à la mobilité des agents et que le Parlement régional bruxellois se saisisse encore plus de ce débat pour aboutir à une définition commune des règles à appliquer. Il faut lui demander de travailler sur une ouverture aux signes convictionnels. La motion déposée par le groupe « ECOLO » lui semble contraire à tous les principes qu'il vient de rappeler. D'abord, car elle confond les genres en amendant un Règlement de Travail au travers d'une motion, en ne suivant pas toutes les contraintes ni toutes les procédures qui sont d'application en la matière, notamment la consultation des organisations syndicales.

Ensuite, car l'ouverture totale des signes convictionnels peut poser un risque. Au-delà des signes confessionnels, des affirmations politiques peuvent poser un problème et ne doivent pas être acceptées ; il faut donc aussi encadrer cette notion. Enfin, dans cette motion il y a une confusion des concepts, ce qui a été exprimé dans les diverses interventions de ce soir. Si la motion parlait des signes convictionnels dans son titre, dans son dispositif elle parlait des signes confessionnels. Ce n'est la même chose car, si on se base sur les signes confessionnels, cela voudrait dire qu'on pourrait autoriser la Croix, l'Etoile de David, mais pas de porter un pendentif du Flambeau laïque ; cela lui semble un peu particulier. C'est pourquoi, il propose avec force de suivre l'amendement déposé par le groupe « PS – Vooruit » qui permet une avancée considérable. Anderlecht serait pionnière en la matière mais qui, en parallèle, prévoit de baliser et solliciter une harmonisation au niveau de toutes les administrations régionales. Si le Conseil suit cet amendement, ce n'est pas seulement Anderlecht qui sera pionnière mais l'ensemble des Communes et des services régionaux ! Enfin, la motion prévoit des travaux préparatoires qui permettront d'avancer rapidement. Monsieur le Bourgmestre-Président demande donc avec force, au nom de la cohésion



communale, que l'ensemble des Conseillers se joignent derrière la motion déposée par L. MOSTEFA.

Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote de l'amendement de L. MOSTEFA.

PS – Vooruit – Les Engagé.e.s : Pour

2 Indépendants : Pour

Défi : Contre

ECOLO-GROEN : Abstention

PTB : Abstention

NVA : Abstention

Monsieur le Bourgmestre-Président procède au vote de la motion amendée :

PS – Vooruit – Les Engagé.e.s : Pour

2 Indépendants : Pour

PTB : Pour

Défi : Contre

NVA : Contre

ECOLO-GROEN : Abstention

L'avocate des représentants des habitants ajoute que les débats ont été très houleux et se sont écartés du sujet de base qui était d'écouter la voix du peuple. Les mandataires ont été élus et avaient le devoir bien précis de représenter tous les citoyens composant la commune. La position des citoyens est très claire : il est temps de prendre une décision qui reflète la diversité actuelle de la commune. Il faut cesser d'instrumentaliser ce débat et écouter la voix citoyenne représentée par 4.133 signataires qui se sont mobilisés pour le respect des droits fondamentaux. La pensée des citoyens est et restera libre. Peut-on aujourd'hui démontrer qu'un tel prosélytisme pourrait affecter la neutralité qui est au cœur de l'Administration ? Non, et c'est pourquoi une telle décision a été prise au sein des autres Communes flamandes. Ne laissons pas cet appel des citoyens rester lettre morte.